



GROUPE INTERSUD

FACILITATEUR DE CHIFFRE D'AFFAIRES

Lettre d'information n°95-Septembre 2023

Cette lettre vous est proposée par INTERSUD, AFRECO, G2C et GCI et sera diffusée à leurs fidèles clients.

La cotation Banque de France bientôt élargie à l'environnement

Quelque 300 000 entreprises sont, chaque année, notées par la banque centrale. Une cotation cruciale puisqu'elle est communiquée aux partenaires financiers de l'entreprise et influe donc directement sur sa capacité à emprunter. Cette cotation va bientôt inclure une notation environnementale.

Toutes les entreprises dont le chiffre d'affaires dépasse 750 000 euros par an – soit environ 300 000 dans l'hexagone – sont, chaque année, scrutées par les analystes de la Banque de France. Longtemps, ces derniers décryptaient bilans et comptes de résultats. Désormais, ils s'intéressent également à la politique RSE (responsabilité sociétale des entreprises) des sociétés et, notamment, à leur gouvernance et à leurs relations avec leurs fournisseurs. Depuis 2022, les délais de paiement sont ainsi un critère à part entière, qui a justifié la dégradation de la note de plusieurs centaines de grandes entreprises particulièrement adeptes des retards de paiement.

A noter qu'environ une entreprise sur sept est chaque année contactée par les services de la Banque de France, en général par téléphone, à l'occasion des opérations de cotation. Cela permet aux analystes d'intégrer des éléments plus qualitatifs et de comprendre d'éventuels changements de situation non explicables par les seuls documents à leur disposition. Il est du reste possible, pour le chef d'entreprise, de prendre les devants et de contacter son correspondant TPME local.

Un risque désormais incontournable

Mais depuis l'an dernier, la banque centrale met sur pied un nouvel indicateur climat. Celui-ci doit servir à trois desseins : il est, tout d'abord, l'un des indicateurs demandés par le comité de financement de la transition écologique présidé par le ministre de l'économie Bruno Le Maire. Dans cette optique, il permettra de mieux mobiliser l'épargne au service de la transition écologique.

Cet indicateur climat s'intègre également dans une stratégie de décarbonation et d'intégration des risques climatiques de la BCE. Lorsque les banques désirent se refinancer auprès de la banque centrale européenne, elles doivent en effet apporter en garantie des crédits consentis à des entreprises bien notées. Or la BCE souhaite rendre de plus en plus « vert » ce collatéral. Il est donc indispensable que les banques aient un outil à leur disposition pour, à leur tour, verdir leur portefeuille de crédits.

Enfin, il apparaît, tout simplement, que le risque climatique devient un risque financier à part entière, indispensable à prendre en considération pour assurer la stabilité financière du pays.



Les mégafeux, les canicules, les inondations, ont des conséquences très concrètes pour les entreprises touchées.

Trois types de critères pris en compte

Pour construire son indicateur climat, la Banque de France procède par étapes : en 2022, elle a travaillé avec une centaine d'entreprises issues de cinq secteurs très émetteurs. Cette année, elle a élargi le panel à environ 500 sociétés venant de 10 secteurs. L'an prochain, la totalité des branches de l'économie devrait être étudiée. Cela va permettre de tester la robustesse de l'indicateur avant de l'intégrer aux études.

Concrètement, celui-ci se penche sur trois types de risques : **le risque de transition** tout d'abord. Il s'agit des risques que peuvent rencontrer les entreprises à moyen terme, comme une taxe carbone en forte augmentation, ou des clients exigeant une production moins carbonée. Pour évaluer ce danger, l'institution utilisera la méthode internationale ACT (assessing low carbon transition), portée par l'Ademe. Elle évalue la situation en matière d'impact carbone d'une entreprise en fonction de son secteur d'activité, et mesure ses efforts et les moyens consacrés pour améliorer le bilan carbone.

Le risque physique est le deuxième à être évalué par la Banque de France. Inondations, feux, canicules sont susceptibles de porter un coup d'arrêt ou, du moins, de ralentir

l'activité. Les données de Météo France et de l'Insee seront utilisées pour estimer ce danger.

Enfin, les analystes s'interrogeront sur **la maturité de l'entreprise** dans sa démarche de transition. Cela pourra se faire par le biais d'un questionnaire. Cependant, pour ne pas surcharger les chefs d'entreprise, la Banque centrale discute actuellement avec la fédération bancaire pour que les entrepreneurs n'aient à fournir qu'une seule fois les renseignements demandés.

Une fois mis sur pied, fin 2024, cet indicateur climat sera progressivement introduit dans les cotations et généralisé d'ici à 2030.

Autant dire qu'il devient désormais indispensable de réaliser son bilan carbone, et de réfléchir aux actions les plus pressantes à mener en matière de décarbonation. Le robinet du crédit pourrait, sinon, se tarir d'ici à quelques années !

Intersud

 04 91 19 02 00

Afreco-G2C

 04 72 88 69 00

GCI

 04 37 69 71 50